

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Villefranche de Rouergue

- Vu la Sixième partie, Livre I, Titre IV, Chapitre III section 2 du Code de la Santé Publique et notamment ses articles D.6143-33 et suivants ;
- Vu le livre IV du Statut Général des Fonctionnaires ;
- Vu le décret N° 891 du 17 avril 1943 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 21 septembre 1941, notamment son article 252 ;
- Vu le décret N° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé pris pour l'application de la loi N° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;
- Vu le décret N°2009-1765 du 30 Décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé – et portant application de la loi du 21 Juillet 2009 – dite « Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires »,
- Vu la convention de direction commune avec l'EHPAD de Laguépie en date du 28 juillet 2015,
- Vu la décision du CNG du 7 juin 2022 nommant Monsieur Olivier GRANOWSKI Directeur du Centre Hospitalier de Villefranche de Rouergue et des EHPAD de Rieupeyroux et de Laguépie.

DÉCIDE

Article 1 :

- **Délégation de signature est donnée à Monsieur Hugues PEIFFER, Attaché d'administration hospitalière aux services économiques et logistiques, en l'absence du Directeur pour tous les actes, décisions, courriers et notes entrants dans son domaine de compétence :**
 - Les achats de fonctionnement, les bons de commande,
 - Les procédures d'investissement et les notifications des marchés publics inférieurs à 10 000 €
 - La gestion des stocks,
 - La gestion du personnel des services économique et logistique,
 - Les mandatements de recettes et de dépenses du Centre Hospitalier

Article 2 :

- Délégation de signature est donnée à Monsieur Hugues PEIFFER, Attaché d'administration hospitalière aux services économiques et logistiques, en l'absence du Directeur Monsieur Olivier GRANOWSKI et de l'absence de Madame Maud GARNAUD, Directrice déléguée à l'EHPAD "Les Causeries" de LAGUEPIE, à effet de signer les documents :
- Dans le domaine des ressources humaines : les contrats de travail, les décisions RH, notes de service et attestations employeur,
- Dans le domaine des finances et des achats : les bordereaux de recettes et de dépenses, les devis et bons de commande ainsi que les contrats de maintenance,
- Dans le domaine des admissions : les contrats de séjours, les règlements de fonctionnement et les attestations de séjour.

Article 3

Cette délégation est assortie de l'obligation de prendre les décisions rendues nécessaires par une situation d'urgence et liées au bon fonctionnement des services dans le cadre de son tour de garde du personnel de direction.

Article 4 :

Cette délégation de signature est assortie de l'obligation :

- De respecter les procédures règlementaires en vigueur et les procédures mises en place par l'établissement,
- De rendre compte des opérations réalisées à Monsieur Olivier GRANOWSKI Directeur du Centre Hospitalier de Villefranche de Rouergue.

Article 5 :

La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature et sera transmise à M. le Trésorier de Rodez et au Conseil de Surveillance. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et d'un affichage en interne.

Villefranche de Rouergue,
le 7 juin 2022

Dépôt de Signature

Hugues PEIFFER

CENTRE HOSPITALIER
L'Attaché d'Administration
Hospitalière chargé de mission
aux Services Économiques et
Logistiques
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

CENTRE HOSPITALIER
Le Directeur
★ Le Directeur ★
Villefranche-de-Rouergue

Olivier GRANOWSKI